

Demandent un bâtiment pour aller traiter des esclaves
MM. Brayer du Barré et Ménassier à Poivre, le 4 octobre 1770

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/29

En relation directe avec un autre document de la base documentaire =>15 mars 1770 – Projet d'intervention sur la côte orientale de l'Afrique en vue d'y profiter du commerce des esclaves et de l'ivoire.

Copie de la lettre écrite à Monsieur Poivre le 4 octobre 1770

Signée de M. Brayer et M. Menassier

Porté d'inclination à nous obliger, vous n'exigez de nous que de vous faire part de nos projets d'opérations et que de vous démontrer les raisons qui nous donnent lieu de croire qu'avec des fonds médiocres, nous nous mettrons à même de traiter pour le bien de la colonie un nombre d'esclaves proportionné au vaisseau que vous voudrez bien nous confier, sous les mêmes conditions que vous en avez accordé à M. Amat et à M. Marion.

Notre plan, Monsieur, après avoir mis le vaisseau en état de faire route, est de nous rendre à l'île d'Anjouan, côte d'Afrique, et delà à l'île de Paté, très abondante en Noirs esclaves et en morfil, et, à l'exception du vaisseau français qui a été y traiter il y a quelque'années, rarement on y voit des Européens, ce qui nous donne lieu de croire que notre traite nous sera avantageuse, et coûtera très peu. Nous avons de plus pour nous engager à cette opération, une lettre écrite au fils du Roi de l'île d'Anjouan par son propre frère. Ce prince est en outre fils second de la Reine de Paté, et est dans le dessein de s'embarquer sur un vaisseau européen pour aller [*illisible*] à la grande terre. Cela ne peut que devenir très utile au bien de cette colonie ainsi qu'un moyen qu'il nous procurera dans cette traite. Vous voyez donc, Monsieur, que sous la protection de ces chefs, qu'avec trois mille piastres, non compris les effets de traite que nous pouvons y joindre, peuvent aisément nous procurer une traite de 300 Noirs. [*6 lignes non transcrites sur 25, lignes peu lisibles sur notre cliché.*]

* * *